



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR
1, RUE CLAUDE GOUDIMEL
25030 BESANCON CEDEX

☎ 03.81.66.57.03

✉ service.marches@univ-fcomte.fr

REGLEMENT DE CONSULTATION

Appel d'Offres Ouvert – L2124-1, R2124-1, R2124-2-1°, R2161-2, et R2161-5, du
Code de la Commande Publique

OBJET DU MARCHÉ :

**Eco-Campus Tranche 2 - Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation
des bâtiments A et B – IUT Nord Franche-Comté**

Campus universitaire Techn'hom IUT Nord Franche-Comté
19, Avenue Maréchal Juin
90000 BELFORT

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 19/05/2025 à 12h00 (Heure de Paris)

SOMMAIRE

SECTION I	3
ACHETEUR PUBLIC	3
ARTICLE 1 : NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC	3
ARTICLE 2 : ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES	3
ARTICLE 3 : ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS	3
ARTICLE 4 : ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE ENVOYEEES	3
ARTICLE 5 : TYPE D'ACHETEUR PUBLIC	4
SECTION II	5
1. Objet de la consultation	5
1.1 Prestations demandées.....	5
1.2 Enveloppe prévisionnelle des travaux.....	5
1.3 Prestations demandées.....	5
1.4 Forme du marché - Procédure.....	6
1.5 Durée du marché - Délais d'exécution.....	7
1.6 Variantes.....	7
2. Conditions de la consultation	7
2.1 Conditions de participation.....	7
2.2 Délai de validité des offres.....	8
2.3 Signature électronique.....	8
2.4 Transmission sur support papier.....	8
2.5 Modifications de détails au dossier de consultation.....	8
2.6 Quantité à fournir.....	9
2.7 Délais.....	9
2.8 Modalités essentielles de financement et de paiement.....	9
SECTION III	10
1. Conditions relatives au marché	10
1.1 Cautions et garanties exigées (le cas échéant).....	10
1.2 Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables (le cas échéant).....	10
1.3 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché (le cas échéant).....	10
2. Présentation des candidatures et des offres	10
3. Conditions de remises des réponses : Format dématérialisé	14
3. Examen des candidatures et des offres	16
3.1 Sélection des candidatures.....	16
3.2 Attribution des marchés.....	16
3.3 Critères d'attribution.....	17
4. Renseignements divers	18
4.1 Unité monétaire.....	18
4.2 Adresses supplémentaires et points de contact.....	18
4.3 Litiges.....	18

SECTION I

ACHETEUR PUBLIC

ARTICLE 1 : NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC

Université Marie et Louis Pasteur – Madame la Présidente
1, rue Claude Goudimel - 25030 BESANCON Cedex
☎: 03.81.66.66.66
Adresse Internet (URL) www.univ-fcomte.fr

ARTICLE 2 : ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES

a) Pour les renseignements administratifs :

Université Marie et Louis Pasteur – Maison de l'Université
Mme Pauline PREISS - Service Marchés Publics
1, rue Claude Goudimel - 25030 BESANCON Cedex
☎: 03.81.66.57.03
Courrier électronique : service.marches@univ-fcomte.fr

b) Pour les renseignements techniques et les visites :

Christophe VERRIER
Direction du Patrimoine Immobilier
1 rue Claude Goudimel
25030 BESANCON
☎: 06.63.74.34.81
Courrier électronique : christophe.verrier@univ-fcomte.fr

ARTICLE 3 : ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS

Se reporter à l'article 2a

ARTICLE 4 : ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE ENVOYEEES

Les offres doivent **obligatoirement être retournées par voie dématérialisée via le profil acheteur PLACE** à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

La transmission des offres par un autre moyen n'est pas autorisée. Les plis, enregistrés dans l'ordre d'arrivée, doivent parvenir avant la date et heure limite de réception des offres fixée au **19/05/2025** avant 12h00 (heure de Paris).

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des candidatures.

Si une nouvelle candidature est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : PDF, WORD ou équivalent, EXCEL ou équivalent (formats les plus courants). Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises.

- La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
- La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

ARTICLE 5 : TYPE D'ACHETEUR PUBLIC

- Etat
- Collectivité territoriale
- Autre (*préciser*) : *EPSCP – Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel*

SECTION II

1. Objet de la consultation

1.1 Prestations demandées

La consultation porte sur une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des bâtiments A et B de l'IUT Nord-Franche-Comté situé sur le Campus Universitaire Techn'hom – 19, Avenue Maréchal Juin – 90000 BELFORT.

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

- Code CPV principal : 71000000-8
Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection
- Code CPV additionnel : 71221000-3
Services d'architecture pour les bâtiments
- Code CPV additionnel : 71240000-2
Services d'architecture, d'ingénierie et de planification
- Code CPV additionnel : 71310000-4
Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

1.2 Enveloppe prévisionnelle des travaux

Le coût objectif travaux (valeur : octobre 2024) est de :

- 3 440 000 € HT

1.3 Prestations demandées

L'opération est divisée en parties techniques réparties comme suit, composés selon les prescriptions des articles R.2431-8 et suivants du Code de la Commande publique :

- DIA - Diagnostic
- APS - Avant-Projet Sommaire
- APD - Avant-Projet Définitif
- PRO - Études de Projet
- EXE - Etudes d'exécution et de synthèse
- ACT - Assistance pour la passation des marchés publics de Travaux
- DET - Direction de l'Exécution des Travaux
- AOR - Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des Opérations de Réception et pendant la période de Garantie de Parfait Achèvement
- SSI – Coordination système de sécurité incendie

La mission OPC – Ordonnancement, Pilotage et Coordination fera l'objet d'un marché séparé.

1.4 Forme du marché - Procédure

La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots.

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Prestations de maîtrise d'œuvre qui, de par leur nature, ne peuvent faire l'objet d'une décomposition en lot.

Les prestations font l'objet d'un marché décomposé en tranche comme suit :

- Tranche Ferme :
 - Réhabilitation thermique de l'ensemble des bâtiments A et B,
 - Intégration du réaménagement du Pôle SSE (Surface Utile 115 m²),
 - Intégration du réaménagement de FEMTO et Services Techniques IUT (Surface Utile 677 m²),
 - Accessibilité PMR complète (au titre du programme d'Adap engagé).
- Tranche Optionnelle 1 :
 - Intégration des aménagements Vie Etudiante et pôle administration tel que détaillés au Programme Technique Détaillé.
 - Complément de réhabilitation thermique (respect du décret du tertiaire)
- Tranche Optionnelle 2 : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Le candidat adaptera en fonction du coût de la tranche ferme le volet réhabilitation thermique de la tranche optionnelle 1 afin que le coût objectif travaux de la tranche ferme par bâtiment soit respecté.

La présente consultation est organisée selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions de l'article L2124-1 du code de la commande publique.

Le soumissionnaire qui estime avoir eu accès, à l'occasion d'une mission précédente ou en cours d'exécution pour le compte du pouvoir adjudicateur, à des informations privilégiées, non contenues dans le présent dossier de consultation et qui seraient de nature à l'avantager par rapport à ses concurrents potentiels dans le cadre de la présente consultation, doit obligatoirement :

- informer le pouvoir adjudicateur de cet état de fait ;
- mentionner le type d'informations et les missions à l'occasion desquelles il y a eu accès ;
- proposer des solutions permettant de rééquilibrer le milieu concurrentiel.

De son côté, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'interroger les soumissionnaires qu'il estime être potentiellement dans une situation avantageuse.

En cas d'impossibilité de retrouver l'équilibre concurrentiel et notamment si les informations « privilégiées » ne peuvent être communiquées à l'ensemble des soumissionnaires, compte tenu de leur caractère confidentiel, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'écarter l'offre du soumissionnaire en situation de conflit d'intérêt sans l'analyser.

1.5 Durée du marché - Délais d'exécution

La durée d'exécution prévisionnelle du marché est de **30 mois dont 12 mois de travaux**.

1.6 Variantes

La remise de variante n'est pas autorisée.

2. Conditions de la consultation

2.1 Conditions de participation

L'offre sera présentée par une entreprise seule ou par un groupement d'entreprises.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement avec mandataire solidaire.

Le groupement sera formé autour d'un mandataire, architecte, et présentera les compétences suivantes :

- Structure
- Fluides/Thermique du bâtiment
- Economie de la construction
- Qualité environnementale des bâtiments
- Electricité courants forts / courants faibles / photovoltaïques
- Acoustique
- Ingénierie des Systèmes de Sécurité Incendie

Un opérateur économique peut présenter plusieurs compétences.

Un opérateur économique a la possibilité de se présenter dans plusieurs groupements, sauf en qualité de mandataire.

Si un bureau d'étude devait être amené à assurer des prestations auprès d'équipes concurrentes, celui-ci devra fournir une méthodologie permettant de respecter la propriété intellectuelle et la confidentialité indispensable des études de chaque équipe.

Une visite du site est **obligatoire** (pour le mandataire en cas de groupement).

Elle aura lieu entre **le 28/04/2025 au 12/05/2025** inclus (le présent RC faisant office de convocation) avec prise de rendez-vous au préalable avec :

Christophe VERRIER
Direction du Patrimoine Immobilier
1 rue Claude Goudimel
25030 BESANCON
☎: 06.63.74.34.81
Courrier électronique : christophe.verrier@univ-fcomte.fr

Une attestation sera remise à l'issue de la visite pour chacun des participants, ce document est à remettre **obligatoirement** dans le dossier « Offre ».

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 Signature électronique

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

2.4 Transmission sur support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier ou par mail n'est pas autorisée.

2.5 Modifications de détails au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des renseignements complémentaires au cahier des charges. Les candidats devront alors répondre sur la base du cahier des charges modifiées sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Quantité à fournir

S'agissant d'une mission de maîtrise d'œuvre, les livrables pour chacune des phases sont indiqués dans le CCTP et dans le CCAP N°25.007.

2.7 Délais

Le délai d'exécution des prestations est fixé à l'article 11 du CCAP N°25.007 et ne peut en aucun cas être modifié.

2.8 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées par virement administratif dans un délai global de 30 jours à compter de la date de dépôt des factures ou des demandes de paiement équivalentes sur la plateforme Chorus Pro. Ce délai de 30 jours est prévu par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013 et dans les conditions prévues par les articles R 2191-3 à R 2191-31 du Code de la Commande publique.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP N°25.007, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

SECTION III

1. Conditions relatives au marché

1.1 Cautions et garanties exigées (le cas échéant)

Sans objet

1.2 Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables (le cas échéant)

Paiement par virement administratif dans un délai global de (30) trente jours conformément à l'art. 11 du CCAG-MOE 2021 modifié par arrêté du 29 décembre 2022 et après réception des livrables correspondants.

1.3 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché (le cas échéant)

Groupement souhaité : **solidaire**

2. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

a) Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L2142-1, R2142-3, R. 2142-4, R2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur **signée** pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Références clients à renseigner dans le « **Tableau des références** » joint au dossier de consultation

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

Les candidats ont également la possibilité de remplir le **DUME** (document unique de marché européen). Le document unique de marché européen (DUME) **est un formulaire par lequel les entreprises déclarent leur statut financier, leurs capacités et leur aptitude à soumissionner à une procédure de marché public.**

Grâce au DUME, les soumissionnaires ont la possibilité de ne plus fournir de justificatifs ni les différents formulaires utilisés auparavant dans le cadre de procédures de passation de marchés publics (DC1 et DC2).

Depuis octobre 2018, le DUME est uniquement disponible sous format électronique.

(<https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>)

En cas de présentation des candidatures sous forme de groupement chaque membre du groupement joindra les documents candidatures le concernant.

Dans le cadre de la **règlementation en matière de lutte contre le travail dissimulé**, et conformément aux articles R 2143-3 à R 2143-10 du code de la commande publique, le candidat devra fournir tous les six mois, à compter de la notification du marché, les pièces prévues à l'article D. 8222-5 du code du travail, soit une **attestation URSSAF** établissant qu'il s'acquitte de ses obligations déclaratives (fourniture des déclarations d'activité et d'emploi salarié) et du paiement de ses cotisations sociales.

L'Université Marie et Louis Pasteur met à votre disposition la plateforme en ligne **e-Attestations.com** afin de sécuriser et simplifier vos démarches administratives obligatoires.

L'utilisation d'**e-Attestations.com** est **gratuite** et vous permettra d'y déposer régulièrement, et en toute **sécurité**, les attestations et documents demandés par **L'Université Marie et Louis Pasteur** durant l'exécution de vos marchés.

b) Fournitures des certificats sociaux et fiscaux :

Le candidat retenu produira les pièces prévues aux articles D8222-5 (candidats établis en France) et D 8222-7 et 8222-8 (candidats établis à l'étranger) du code du travail et les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Ces documents sont :

1/ Concernant les certificats fiscaux et sociaux :

- la copie des certificats fiscaux 3666 SD dont la situation fiscale des candidats impose la production

ET

- la copie des attestations URSSAF et/ou des certificats sociaux dont la situation sociale des candidats impose la production (caisse générale, mutualité sociale agricole, caisse maladie obligatoire, caisse vieillesse obligatoire, caisse congés payés).

2/ Concernant les pièces mentionnées au du code du travail :

- **si au moment de la remise de l'offre, les certificats sociaux sont datés de 6 mois ou plus** : une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au candidat retenu et datant de moins de 6 mois

ET

- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (**K bis**) ou un document équivalent pour les candidats non établis en France ;

OU

- une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ou un document équivalent pour les candidats non établis en France ;

OU

- un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, à la condition qu'y soit mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel ou à tout organisme équivalent pour les candidats non établis en France, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;

OU

- un récépissé de dépôt de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription ou un document équivalent pour les candidats non établis en France.

- si le candidat retenu emploie des salariés, une attestation sur l'honneur établie par ce dernier certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles [L1221-10](#), [L3243-2](#) et [R3243-1](#) du code du travail.

c) Pièces de l'offre :

Les documents constituant le dossier de consultation sont :

- L'acte d'engagement (AE) (à compléter, dater et signer par la personne habilitée à représenter l'entreprise)

Il est demandé que même en cas de groupement d'entreprises les réponses sur l'acte d'engagement et les annexes soient globalisées et que soit désigné un intervenant unique. L'offre technique et financière du candidat répondant en tous points au cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

- Annexe financière n° 1 BPU (Bordereau de prix unitaires) qui devra être complétée et signée.
- L'engagement sur le nécessaire respect des coûts planifiés assorti d'un taux de tolérance;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP n°24.006 du 16/04/2024) accepté, daté et signé par la personne habilitée à représenter l'entreprise (sans modification) ;
- Le cahier des clauses particulières (CCTP)
- Le présent règlement de la consultation accepté, daté et signé par la personne habilitée à représenter l'entreprise (sans modification)
- Tout document que les candidats jugeront utiles à la compréhension de leur offre.

Nota bene : Au cours de l'établissement de son offre, chaque candidat est tenu de signaler toutes les anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions qui sont susceptibles de le léser à la lecture des pièces constitutives du Dossier de consultation.

A défaut de les avoir signalées, le candidat est réputé admettre que ces éventuelles anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions, omissions ne l'ont pas lésé dans sa compréhension du Dossier de Consultation et, plus généralement, dans l'élaboration de son offre.

En outre, le titulaire ne pourra en aucun cas se prévaloir de ces anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions, omissions pour se soustraire à l'une quelconque de ses obligations.

TOUT DOCUMENT MODIFIE ENTRAINERA LE REJET DE L'OFFRE DU CANDIDAT.

L'ensemble des documents composant l'offre seront datés et signés par la personne habilitée à représenter l'entreprise candidate

3. Conditions de remises des réponses : Format dématérialisé

Le dossier de réponse devra parvenir uniquement **sous forme dématérialisée** avant la date et l'heure limites de remise des plis indiquées sur la page de garde du présent document.

Les offres doivent obligatoirement être retournées par voie dématérialisée via le profil acheteur PLACE à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

La transmission des offres par un autre moyen n'est pas autorisée. Les plis, enregistrés dans l'ordre d'arrivée, doivent parvenir avant la date et heure limite de réception des offres fixée au **19/05/2025 avant 12h00** (heure de Paris).

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent

appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation et feront l'objet de deux dossiers distincts.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des candidatures.

Si une nouvelle candidature est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : PDF, WORD ou équivalent, EXCEL ou équivalent (formats les plus courants). Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises.

- La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
- La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

En cas de signature électronique, elle doit être individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (***) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue, à défaut de signature électronique, sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

3. Examen des candidatures et des offres

3.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les candidatures seront examinées avant les offres.

3.2 Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

3.3 Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Ordre de priorité	Définition des critères	Pondération (sur 100 points)
1°	Valeur technique décomposée comme suit :	70.00
1.1	<i>L'organisation et compétences de l'équipe dédiée à la mission de MOE Réhabilitation des bâtiments A et B de l'IUT NFC</i> <u>(fournir l'annexe « Compétences & Capacité économique complété accompagné des justificatifs de qualifications)</u>	10.00
1.2	<i>La conformité de la qualité générale des prestations avec le programme</i>	10.00
1.3	<i>La qualité environnementale</i>	10.00
1.4	<i>La pertinence des implantations et des liaisons entre les locaux dont la fonctionnalité est liée</i>	10.00
1.5	<i>La mise en œuvre d'une organisation permettant de garantir les délais</i>	10.00
1.6	<i>La disponibilité et les qualifications des référents</i>	10.00
1.7	<i>La pertinence du mémoire technique (adéquation de la proposition avec le cahier des charges, expression du caractère d'innovation, note d'intention</i>	10.00
2°	Prix	30.00

La note correspondant au critère prix, sera proportionnelle au prix proposé par le candidat.

Le meilleur prix se verra attribuer la note la plus élevée, soit 30 points. Les notes seront ensuite dégressives proportionnellement au meilleur prix selon la formule suivante :

$$\text{Note sur 30 points} = (P_{\text{min}}/P_{\text{offre}}) * 30$$

4. Renseignements divers

4.1 Unité monétaire

L'unité monétaire est l'EURO.

Toute offre présentée dans une autre monnaie sera rejetée.

4.2 Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

4.3 Litiges

En cas de litige, le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents. Les litiges pouvant survenir à l'occasion du présent marché sont soumis au Tribunal Administratif de BESANCON.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Signature et cachet du candidat (Responsable de la Société) précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Date